

DECISION N° 2062/MINESEC DU 16 MAI 2022
Portant désignation des responsables à titre intérimaire dans les
services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 ;
Considérant les nécessités de service.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont, à compter de la date de signature de la présente décision, nommés à titre intérimaire aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'EXTREME-NORD

SOUS-DIRECTION DES EXAMENS, DES CONCOURS ET DE LA CERTIFICATION

Service des Examens et des Concours de l'Enseignement Général

Chef de Service par intérim : Monsieur ADAM Brahim, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 758 458-W, précédemment en service dans la même Délégation, en remplacement de Monsieur Imam Mohamed.

Service des Examens et des Concours de l'Enseignement Technique et Professionnel :

Chef de Service par intérim : Monsieur DAOUDA, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique, matricule 784 454-K, précédemment Surveillant Général au Lycée Technique de Doualaré Maroua, en remplacement de Monsieur MOUSSA Hamadou.

Article 2.- Le Délégué Régional des Enseignements Secondaires de l'Extrême-Nord est chargé de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 16 MAI 2022

AMPLIATIONS

- MINESEC/CAB
- SESEEN
- SG/DRH/DECC
- SDACL/INTÉRESSÉS
- ARCHIVES/CHRONO

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

